

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 24 février 2014

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

(2014/111/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

Article premier

M. Klaus-Heiner LEHNE est nommé membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 29 février 2020.

vu l'avis du Parlement européen ⁽¹⁾,

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

considérant ce qui suit:

Fait à Bruxelles, le 24 février 2014.

(1) Le mandat de M. Harald NOACK arrive à échéance le 28 février 2014.

(2) Il y a lieu, dès lors, de procéder à une nouvelle nomination,

Par le Conseil

Le président

K. ARVANITOPOULOS

⁽¹⁾ Avis du 4 février 2014 (non encore paru au Journal officiel).